

financement actuels, tant multilatéraux que bilatéraux. Ce financement doit être relié à la mise en oeuvre d'une convention future sur le climat et de protocoles connexes. Dans l'intervalle, l'ensemble des pays donateurs est invité à fournir de l'aide aux pays en développement à l'appui des actions visant à remédier au changement climatique.

- (27) Recommande que le financement international porte initialement sur ce qui suit :
- i) financement d'une élimination graduelle des CFC dans les pays en développement dans le contexte du Protocole de Montréal;
 - ii) promotion d'une utilisation efficiente de l'énergie, y compris de technologies appropriées d'utilisation finale, recours plus étendu à des combustibles non fossiles et mise en valeur de sources d'énergie ayant des émissions plus faibles de gaz à effet de serre, et utilisation de sources d'énergie renouvelables;
 - iii) appui financier accru à la protection des forêts et à l'amélioration de la gestion des forêts, par exemple par l'intermédiaire du Plan d'action sur les forêts tropicales, du Plan d'action pour combattre la désertification, de l'Organisation internationale du bois tropical et d'autres organisations internationales pertinentes;
 - iv) aider les pays en développement à planifier les solutions à apporter aux problèmes posés par le changement climatique;
 - v) mettre les pays en développement en mesure de participer au processus du GIEC et aux autres réunions internationales sur la question;
 - vi) effectuer de la recherche et du contrôle;
 - vii) prendre des mesures pour le transfert de technologie vers les pays en développement et le développement de la technologie dans ces pays;
 - viii) promotion de la sensibilisation du public, de l'éducation, du développement institutionnel et du perfectionnement de la main d'oeuvre.

Par la suite, l'application des ressources financières pourrait s'étendre, entre autres, aux principales sources d'énergie qui n'ont pas un caractère nuisible pour l'environnement ou n'en ont guère, ainsi qu'aux mesures visant à réduire d'autres émissions mondiales d'origine anthropique de gaz à effet de serre.

RECHERCHE ET CONTRÔLE

- (28) Demande instamment à tous les pays et aux organisations pertinentes d'accroître leurs activités de recherche et de contrôle portant sur le changement